



# Sport - Loisirs - Évasion

du 11 juillet au 26 août

## Passeports Vacances

du 11 juillet au 26 août



Ville de  
Saint-Dié-des-Vosges

(Places limitées à 70 enfants par jour)

Inscription possible en ligne sur notre site : [www.saint-die.eu](http://www.saint-die.eu)

# Sport - Loisirs - Évasion

Pour les 6 - 14 ans

«Sport - Loisirs - Évasion, est un dispositif qui permet aux enfants âgés de 6 à 14 ans de découvrir des activités sportives, culturelles et de loisirs. Suivant un thème défini, les enfants pourront être accueillis à la semaine avec repas, à la journée avec repas ou à la demi-journée au Parc des Sports Edmond-et-Jean-Woehrlé. Cette action, dont les tarifs sont adaptés aux ressources des parents grâce à la carte Cité Pass', complète les Passeports Vacances ouverts aux plus jeunes, dès 4 ans. Encadrés par des animateurs professionnels, les petits comme les plus grands pourront s'occuper pleinement !»

## Infos pratiques

Ces vacances permettront aux enfants de pratiquer différentes activités de loisirs.

### >>> temps forts et activités

- sorties en lien avec le thème,
- grand jeu,
- activités sportives, artistiques et de loisirs.

Programme d'activités disponible à l'accueil de l'hôtel de ville **le 27 juin 2022**.

Les activités auront lieu au Palais Omnisports Joseph Claudel.

### >>> accueil des enfants

**de 7 h 30 à 9 h**

au Palais Omnisports Joseph Claudel  
rue du Général Barrard - 88100 Saint-Dié-des-Vosges  
Tél. : 03 29 56 27 11

### >>> retour des enfants

au même endroit, **de 17 h à 18 h 30**.

*La Ville de Saint-Dié-des-Vosges se donne le droit d'annuler, de modifier ou de déplacer une activité en fonction des conditions climatiques ou de toutes autres contraintes extérieures.*

La grande sortie est uniquement comprise dans les inscriptions à la semaine ou minimum 3 jours d'inscription sur cette même semaine. **Places limitées à 70 enfants par jour**

**N'oubliez pas d'inscrire votre enfant aux dispositifs,  
au plus tard le vendredi 10 h précédant la semaine choisie.**

# Tarifs (Modulés selon la carte Cité Pass')

## Sport - Loisirs - Évasion

Catégories	1/2 journée (sans repas)	À la journée	À la semaine
A	5 €	12 €	55 €
B	7 €	14 €	65 €
C	9 €	16 €	75 €
D	11 €	18 €	85 €
Extérieur 1	11 €	18 €	85 €
Extérieur 2	13 €	22 €	105 €

## Passeports vacances

Catégories	Forfait	Forfait multi-activités Tarif double
	4 jours / 5 jours	
A	8 € / 10 €	16 €
B	12 € / 15 €	24 €
C	16 € / 20 €	32 €
D	20 € / 25 €	40 €
Extérieur 1	20 € / 25 €	40 €
Extérieur 2	24 € / 30 €	48 €

## Renseignements et inscriptions

Accueil de l'Hôtel de Ville  
Place de Jules-Ferry, 88100 Saint-Dié-des-Vosges Cedex  
Tél. : 03 29 52 66 66

### Accueil du public

Lundi au vendredi : **de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30**  
Plus d'informations sur : [www.saint-die.eu](http://www.saint-die.eu)

# Passeports Vacances - Pour les 4 - 16 ans

## SEMAINE 1 : Du 11 au 15 juillet 2022

	Activités	Horaires	Âges	Lieux
Sport	<b>Canoë-kayak</b> (initiation) Attestation de natation obligatoire 25 m	13 h 30 / 16 h	7 / 16 ans	Départ Isba Quai Sadi Carnot
	<b>Multi Activités</b> lundi 14 h / 17 h multisports, mardi 14 h / 17 h canoé à Pierre percée mercredi 14 h / 17 h battle archery et disc golf vendredi 13 h / 18 h accrobranche + tyrolienne	14 h / 17 h	8 / 12 ans	Lundi, mardi, mercredi et vendredi rdv au Palais Omnisports J. Claudel
	<b>Tennis</b>	10 h / 12 h	8 / 14 ans	Tennis Chemin du Coucheux

## SEMAINE 2 : Du 18 au 22 juillet 2022

	Activités	Horaires	Âges	Lieux
Culture	<b>Atelier Arts Platiques</b> (aquarelle, dessin...)	10 h / 12 h	4 / 7 ans	Cepagrap - 20 Rue du 10 <sup>ème</sup> BCP
Sport	<b>Canoë-kayak</b> (initiation) Attestation de natation obligatoire 25 m	13 h 30 / 16 h	7 / 16 ans	Départ Isba Quai Sadi Carnot
	<b>Tennis</b>	10 h / 12 h	6 / 14 ans	Tennis Chemin du Coucheux

### SEMAINE 3 : Du 25 au 29 juillet 2022

	<b>Activités</b>	<b>Horaires</b>	<b>Âges</b>	<b>Lieux</b>
<b>Culture</b>	<b>Atelier Arts Platiques</b> (aquarelle, dessin...)	10 h / 12 h	4 / 7 ans	Cepagrap - 20 Rue du 10 <sup>ème</sup> BCP
	<b>Premier pas à la Batterie</b>	10 h / 12 h	6 / 12 ans	57, rue d'Alsace
<b>Sport</b>	<b>Tennis</b>	10 h / 12 h	8 / 14 ans	Tennis Chemin du Coucheux

### SEMAINE 4 : Du 1<sup>er</sup> au 5 août 2022

	<b>Activités</b>	<b>Horaires</b>	<b>Âges</b>	<b>Lieux</b>
<b>Sport</b>	<b>Canoë-kayak</b> (initiation) Attestation de natation obligatoire 25 m	13 h 30 / 16 h	7 / 16 ans	Départ Isba Quai Sadi Carnot
	<b>Multi Activités</b> lundi 14h/17h : multisports, mardi 14h/17h : canoë à Pierre percée mercredi 14h/17h battle archery et disc golf jeudi 14h/17h baignade Aquanova vendredi 13h/18h acrobranche +tyrolienne	14 h / 17 h	8 / 12 ans	Lundi, mardi, mercredi et vendredi rdv au Palais Omnisports J. Claudel jeudi rdv à Aquanova

### SEMAINE 6 : Du 22 au 26 août 2022

	<b>Activités</b>	<b>Horaires</b>	<b>Âges</b>	<b>Lieux</b>
<b>Sport</b>	<b>Initiation à l'escrime</b>	10 h / 12 h	6 / 12 ans	Palais Omnisports J. Claudel Salle d'armes R. LAMY

# Autorisation parentale

Je soussigné(e) .....

père,mère, ou tuteur, autorise

mon fils

ma fille

à participer aux activités **Sport - Loisirs - Évasion et/ou des Passeports Vacances** et certifie qu'il (elle) est apte médicalement à suivre ces activités et il (elle) devra respecter le protocole des gestes barrières.

En outre, j'autorise le personnel qualifié à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer toute l'intervention d'urgence, selon les prescriptions du corps médical consulté et je m'engage, s'il y a lieu, à rembourser la Municipalité du montant des frais médicaux.

Conformément au décret n° 2002-538 du 12 avril 2002 relatif à l'obligation d'assurance responsabilité civile relative aux accueils de mineurs, mentionnée à l'article L227-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles,  
> La Ville a contracté les assurances nécessaires pour garantir :

- les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile

- celle des participants aux activités
- celle de son personnel

• l'indemnisation des dommages corporels des participants, si la responsabilité de la Commune est engagée (les frais médicaux restent à la charge de la Sécurité Sociale des parents, ou de leur assurance mutuelle)

- les frais de secours

- les locaux et leur contenu en cas d'incendie - explosion - vol - dégâts des eaux. . .

- les dommages causés par les véhicules utilisés

> Nous informons les parents, qu'ils ont intérêt de souscrire pour leur(s) enfant(s) un contrat d'assurance de personnes, destiné à couvrir les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités pratiquées. (individuelle accident - extra scolaire - multirisque - accident de la vie. . . )

Pour votre information, des reportages photographiques seront effectués. Les photographes pourront illustrer les documents émis par la Municipalité.

À signer, précédé de la mention «lu et approuvé»

SIGNATURE + MENTION



Ville de  
Saint-Dié-des-Vosges